

## **Conseil Municipal**

### **Séance du lundi 25 juin 2018 à 20 h**

### **Compte-rendu sommaire des délibérations**

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le lundi 25 juin 2018 à 20h00, sous la présidence de **Josiane KERLOCH**, Maire, sur convocation adressée le mardi 18 juin 2018 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Thierry LE GALL (procuration à André QUEAU)**, **Pierre DRAOULEC (procuration à Martine OLIVIER)**, **Eric LEOST (procuration à Pierre GLOANEC)**, **Sandra PEREIRA (procuration à Christine COUROT)**, **Maëlle BESCOND (procuration à Josiane KERLOCH)**, **Thomas HERVIEUX**.

Secrétaire de séance : **Marie-Aude GOBRY**.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

##### 1-1 Schéma d'aménagement à Menez Yeun

Sur proposition de Brigitte STEPHAN, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le schéma d'aménagement tel que présenté.

##### 1-2 Schéma d'aménagement rue Albert Camus

Sur proposition de Huguette DANIEL, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le schéma d'aménagement tel que présenté.

##### 1-3 Dénomination de rue

Sur le rapport de Claude KERDRANVAT et sur avis de la Commission Aménagement, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer une impasse sur le secteur de Moitié Route : « Moitié Route Huella ».

##### 1-4 Compte rendu d'activités de la concession GAZ pour 2017

Huguette DANIEL, rapporteur a présenté le rapport portant sur la concession élaboré par la Société GrDF pour l'année 2017. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### 1-5 Rapport annuel de la CCHPB de contrôle et de vérification des poteaux incendie pour 2017

Jean MORVAN, rapporteur a présenté le bilan d'activités 2017 de notre Communauté de Communes, portant sur le contrôle et la vérification des poteaux incendie sur notre Commune. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### 1-6 Convention pour la participation de la Commune aux travaux d'aménagement de voie et de réseau à Kersulec dans le domaine communal : lotissement OPAC de Quimper Cornouaille

Jean François LE BLEIS, rapporteur, a présenté la proposition de l'OPAC de Quimper-Cornouaille de rétrocéder la voie de desserte du lotissement de Kersulec, réalisé par cet organisme, ainsi que la prise en charge du déplacement d'un ouvrage communal de régulation des eaux pluviales. Le coût de cette rétrocession est de 200 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter ces rétrocessions au coût tel qu'indiqué et a autorisé le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment à signer la convention de travaux avec l'OPAC de Quimper-Cornouaille.

- 1-7 Cession de terrain Impasse du Vieux Moulin  
Sur proposition de Brigitte STEPHAN, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter la cession gratuite de la parcelle située impasse du Vieux Moulin cadastrée AH n°617, actuellement en indivision et à autorisé Mme le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de votre décision.
- 1-8 Programme d'effacement de réseaux pour 2018 – SDEF  
Joëlle TYMEN, rapporteur a présenté le programme d'enfouissement de réseaux dans le cadre de la convention signée avec le Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère (SDEF) pour 2018, qui portera sur des travaux rue Frédéric Le Guyader et rue de la Marne.  
Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le programme tel que présenté, y compris dans ses conditions financières, a autorisé Mme le Maire à signer la convention à venir et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 1-9 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) : circuit Train Carotte  
Sur proposition de Jean MORVAN, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confirmer la dénomination de ce chemin de randonnées, inscrit au PDIPR, « circuit du Train Carotte » et a autorisé Mme le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **2 – Commission de la vie scolaire et sociale**

- 2-1 Contrat enfance jeunesse : autorisation donnée au Maire de signer la convention  
Sur proposition de Christine COUROT, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de valider les actions, telles que présentées et d'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2018-2021.
- 2-2 Suppression des temps d'activités périscolaires à la rentrée scolaire 2018-2019  
Sur proposition de Christine COUROT, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (1 vote contre et 1 abstention) de valider la suppression des temps d'activités périscolaires, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et l'objectif de définir un temps de travail annualisé pour les agents communaux intervenant sur ces créneaux horaires, lequel sera examiné par le CCAS.
- 2-3 Tarifs de restauration et de portage de repas pour les communes partenaires  
Sur proposition de Jean François LE BLEIS, rapporteur, le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (2 abstentions), les tarifs de restauration municipale et scolaire de notre Commune, pour les repas servis par la Commune au restaurant municipal et à l'école ND Bon Secours, ainsi pour les Communes conventionnées : St Jean Trolimon (sans transport), Tréguennec et Tréogat.
- 2-4 Allocations scolaires et prestations parascolaires : subventions à verser  
Sur proposition de Marie Lise DANIEL, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Maire à verser les subventions validées au titre de diverses allocations individuelles.
- 2-5 Précisions concernant les sorties pour activités scolaires dans les écoles : ajustement des prévisions pour l'activité équestre pour l'année 2017-2018  
Sur proposition de André QUEAU, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, considérant que le centre équestre ne peut recevoir simultanément tous les élèves, faute du nombre insuffisant de poneys ou de chevaux, de préciser et de modifier la délibération votée par le Conseil Municipal en septembre dernier.

## **3 - Commande publique**

- 3-1 Marchés passés en procédure adaptée  
Sur le rapport de Martine OLIVIER, le Conseil Municipal a pris acte des marchés en procédure adaptée attribués depuis le dernier Conseil Municipal.

3-2 Avenant administratif de prolongation du marché pour la révision de notre Plan Local d'Urbanisme

Sur présentation de Jean MORVAN, rapporteur, le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité de valider l'avenant tel que présenté, avec le cabinet Futur Proche, dans le cadre de la reprise d'activité du cabinet Geolitt, en liquidation judiciaire, et d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout document nécessaire à la reprise d'activité pour la poursuite de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la décision prise.

#### **4 – Commission de finances et d'administration générale**

4.1 Décisions Modificatives n°1 sur le budget général

Sur proposition de Danielle DAGUERRE, rapporteur, le projet de décision modificative n°1 de notre budget communal pour l'exercice 2018 annexé à la convocation a été adopté, à la majorité (3 abstentions), par le Conseil Municipal. Cette DM1 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 172.000€ (dont 86.000 € en fonctionnement et 86.000 € en investissement). Il s'agit ici d'ajustements de crédits sur des lignes budgétaires, notamment en intégrant au budget les dotations qui n'étaient pas encore connues au moment du vote du budget primitif.

4-2 Demande de garantie d'emprunt : société AIGUILLON Construction

Sur proposition de Joëlle TYMEN, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (1 vote contre et 3 abstentions) de confirmer la délibération du 15 décembre 2017, en indiquant simplement le nouveau numéro de contrat, soit 77717, comme demandé par la Caisse des Dépôts et Consignation.

4-3 Indemnités des élus

Sur proposition de Marie Aude GOBRY, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (3 abstentions), de modifier la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en précisant :  
« fixe le montant des indemnités de fonctions des élus, exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ».

4-4 Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, sur proposition de René LE BOENNEC, rapporteur, a décidé, à l'unanimité, de valider la décision de la Commission de surendettement des particuliers du Finistère qui a déclaré recevable la demande de surendettement telle que présentée et a autorisé Mme le Maire à admettre en non valeur les titres de recette correspondants.

4-5 Motion du Comité de Bassin Loire-Bretagne portant maintien des capacités d'intervention des Agences de l'Eau

Sur proposition de Erell LE BERRE, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté cette motion transmise par l'Association des Maires du Finistère, suite à l'évolution du cadrage législatif des 11<sup>es</sup> programmes d'intervention des Agences de l'Eau qui tend à limiter leurs capacités d'intervention.

4-6 Adhésion au service du délégué à la protection des données (RGPD) du Centre de Gestion

Sur proposition de Anne Laure DELPECH, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (3 abstentions), dans le cadre de l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018, d'adhérer au service tel que proposé par le Centre de Gestion pour 3 ans et a autorisé Mme le Maire à signer la convention correspondante.

- 4-7 Participation à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère  
Le Conseil Municipal, sur proposition de Pierre GLOANEC, rapporteur, a décidé, à la majorité (1 abstention), d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de l'expérimentation, d'approuver la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2018, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de notre décision, notamment à transmettre cette convention au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.
- 4-8 Convention de mise à disposition d'un agent de l'ESAT du Pays Bigouden pour l'emploi à temps partiel aux services techniques de la Commune  
Sur proposition de Martine OLIVIER, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer un contrat de mise à disposition d'une durée de 4 mois renouvelable, à temps partiel, d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT du Pays Bigouden, selon les conditions exposées, à renouveler éventuellement ce contrat et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- 4-9 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden  
Sur proposition de Michel CANEVET, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité (Roland JAOUEN ne participant pas au vote) de valider la modification des statuts de la CCHPB, en lien avec la procédure de création d'un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille, constitué en syndicat mixte, et a autorisé le Conseil Communautaire à décider, par simple délibération, toutes adhésions à un syndicat mixte.
- 4-10 Délégation du Maire : renouvellement de la ligne de trésorerie pour la Commune  
Sur proposition de David LE TALLEC, rapporteur, le Conseil Municipal a pris acte de la décision du Maire, prise en fonction de ses délégations, de souscrire un contrat pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget général de la Commune, auprès du Crédit Agricole du Finistère dans les conditions présentées.
- 4-11 Demandes de subvention : association Hamac et Trampoline  
Sur proposition de Christine COUROT, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :  
- De verser à l'association Hamac et Trampoline, une subvention d'un montant de 1.500€,  
- D'autoriser le Maire prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie le 27 juin 2018

Mme le Maire,

**Josiane KERLOCH**